

LES ACTES DU COLLOQUE

> LA MONOPARENTALITÉ: RÉALITÉS ET MYTHES



Centre des femmes
de Pointe-aux-Trembles

Rassemblement tenu au Centre Roussin de Pointe-aux-Trembles,
le 12 mai 2003

MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR DU COLLOQUE

Linda Basque, adjointe à la coordination/intervenante au Centre des femmes de P.A.T

Ginette Bérubé, Gintonik, coordination du colloque

Mireille Hébert, chercheuse et réalisatrice de la vidéo « LES MONOS »

Suzanne Lemay, Lemay Communications, adjointe à la coordination du colloque

Gisèle Pomerleau, coordonnatrice du Centre des femmes de P.A.T.

Mario Potvin, directeur au Centre multimédia de la maison de la culture de P.A.T

Maurice Vanier, directeur général à la Société Ressources Loisirs de P.A.T

LES ACTES DU COLLOQUE

> *LA MONOPARENTALITÉ: RÉALITÉS ET MYTHES*



**Centre des femmes
de Pointe-aux-Trembles**

Rassemblement tenu au Centre Roussin de Pointe-aux-Trembles,
le 12 mai 2003

Canada 

Québec 

Centre *Multimédia*

Roussin
Centre communautaire

TABLE DES MATIÈRES

Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles	4
Présentation générale du colloque	5
Priorités d'action résultant du colloque	6
Verbatim des capsules vidéo-entrevues des panélistes	9
La pauvreté des femmes et des enfants – M. Camil Bouchard	9
Période de questions 1	14
La femme et la famille – Mme Francine Descarries	15
Période de questions 2	18
La femme et les droits familiaux – Mme Marie-Josée Martino	19
Période de questions	21
La femme et l'accès au travail – Mme Linda Basque	22
Période de questions 4	24
Déroulement détaillé de la journée	
Mot de bienvenue	26
Discours d'ouverture	26
Visionnement de la vidéo « LES MONOS »	28
Projection des capsules vidéo-entrevues des panélistes	29
Ateliers et thèmes abordés	30
Pistes d'action proposées lors des ateliers	30
Mot de la fin	35
Remerciements	36
ANNEXE A	
Fiche technique - Vidéo « LES MONOS »	39
Synopsis	
Objectifs et thèmes abordés	
Statistiques sur les familles monoparentales	40
ANNEXE B	
Cahier des actions (propositions et implications)	Ci-joint

Fondé en 1995, le Centre des femmes de P.A.T. est un organisme sans but lucratif qui regroupe à ce jour près de 200 membres. Reconnu comme une ressource essentielle, le Centre œuvre dans son milieu dans le but de répondre aux besoins des femmes en les aidant à prendre conscience de leur potentiel, à accroître leur confiance en elles, à encourager leur autonomie de même qu'à défendre et promouvoir leurs droits.



Grâce à des permanentes dynamiques et engagées, auxquelles se sont jointes au fil des années plusieurs travailleuses – contractuelles et bénévoles, le Centre des femmes continue de mener à bien sa mission première soit : d'offrir des services d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, de références, d'éducation populaire et d'animation à toutes les femmes de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est qui en manifestent le besoin.

À chaque année, des milliers de femmes font appel aux services ou encore participent aux activités d'éducation populaire (ateliers, conférences, groupes de discussion) en vue de trouver des solutions et des moyens concrets améliorant leurs conditions de vie et ce, dans différents domaines tels que le juridique, la santé, l'emploi, l'habitation, les difficultés familiales et sociales, etc.

C'est d'ailleurs dans le cadre d'un de ces ateliers que le Centre s'est découvert un intérêt particulier pour l'histoire et la créativité. Par l'entremise du spectacle Les Audacieuses d'hier et d'aujourd'hui (2001) ainsi que par les projets vidéos d'engagement social Mémoire de femmes (2001) et Les Monos (2002), les femmes ont pu laisser cours à leur potentiel créateur et développer leur talent artistique.



En plus d'offrir des services et des activités d'éducation populaire, l'équipe de permanentes s'implique aussi en représentant le Centre des femmes de P.A.T. dans divers organismes et regroupements travaillant à la défense des droits des femmes, tant au niveau local que régional et provincial.

Actuellement, le Centre est membre des Tables suivantes :

- > la Table famille ME/PAT, du comité 6-11 PAT
- > la TDS (Table de développement social de P.A.T.)
- > la Table de L'R des Centres de femmes du Québec
- > la Table Régionale des Centre des femmes de Mtl/Laval
- > la Table des groupes de femmes de Montréal
- > le RIOCM (Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal)
- > la TROVEP (Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire)
- > le RAFSSS (Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux).

Sous le thème « Monoparentalité : réalités et mythes », le Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles tenait un premier colloque régional le 12 mai 2003 au Centre Roussin de Pointe-aux-Trembles. Ce rassemblement visait à susciter une réflexion sur la pauvreté des familles monoparentales au Québec, une réalité grandissante à Montréal, sur laquelle le Centre des Femmes de P.A.T. effectue des recherches depuis le printemps 2002.*



Plus de cent cinquante (150) personnes issues du milieu institutionnel, scolaire, politique ainsi que plusieurs mères monoparentales de la Pointe-de-l'Île ont participé à l'événement.

Tous ces participant(e)s ont eu une tribune pour échanger sur les différentes problématiques reliées à la pauvreté que vivent les femmes et les enfants de familles monoparentales à faible revenu, de même que proposer des pistes d'action concrètes à réaliser à court et à moyen terme afin d'améliorer la situation actuelle.



Cette première rencontre régionale a été réalisée dans le cadre de la «Semaine québécoise de la famille» qui se tient annuellement du 12 au 19 mai depuis 1984**.

Ce document vous présente – dans un premier temps – les principales priorités d'action retenues lors des ateliers du colloque, suivies des verbatim des quatre (4) capsules vidéo-entrevues des panélistes. Dans un deuxième temps, il vous donne un compte-rendu détaillé du déroulement de la journée.



De plus, vous retrouverez dans le cahier des actions, ces mêmes priorités d'action reprises sous forme de tableau afin que vous puissiez nous faire part de vos actions actuelles et futures en vue d'améliorer les conditions de vie des familles monoparentales.

*Au Québec, une famille sur quatre est monoparentale et 60 % de ces familles vivent sous le seuil de la pauvreté. L'indice de pauvreté chez les enfants est de 20 % et 83 % des familles monoparentales sont à cheffe féminine.

(Source : Statistique Canada, Conseil National du bien-être social et Institut de la statistique du Québec)

** Initialement intitulée Semaine nationale de la famille, cette fête avait lieu en octobre et était sous la direction du gouvernement fédéral. En 1994, suite à la promulgation du 15 mai Journée Internationale de la famille par l'ONU, la Semaine québécoise de la famille se déplace en mai pour intégrer cette journée.

(Source : Ministère de la famille)

Action politique

1. Intervenir de façon soutenue auprès des responsables et gestionnaires de la loi 112 (Lutte à la pauvreté et l'exclusion), tout comme auprès des responsables du dossier au sein des partis de l'opposition, afin d'assurer l'application intégrale de la loi, notamment en ce qui concerne le programme de revenu minimum garanti. Si nécessaire, voir à la mobilisation des différentes associations et organismes communautaires pour la tenue d'événements publics de sensibilisation et de médiatisation.
2. Intervenir auprès des élus et responsables au sein du Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la famille afin qu'ils mettent en place plus d'éléments incitatifs encourageant les bénéficiaires de la Sécurité du revenu à réintégrer le marché du travail. Ces éléments pourraient, entre autres, permettre aux prestataires chefs de famille monoparentale de conserver la couverture du programme d'assurance médicaments et une partie de leurs allocations pendant la période de transition au moment de la séparation ou encore jusqu'à l'obtention d'un emploi suffisamment rémunéré.
3. Intervenir auprès des représentants responsables au Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille afin qu'ils bonifient le financement des Maisons de jeunes, des Centres d'aide aux enfants pour que ces organismes puissent poursuivre leurs démarches de formation et de sensibilisation, notamment sur les relations hommes-femmes et sur la responsabilité parentale, avec comme objectif de prévenir la maternité précoce. Exiger la bonification des programmes offrant un soutien psychologique et social aux enfants et aux adolescent(e)s pendant leur période d'adaptation à la rupture de la cellule familiale (2 à 3 ans).
4. Faire des démarches auprès des représentants du Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille pour obtenir le financement nécessaire afin que le réseau de places dans les haltes-garderies soit augmenté ainsi que l'accessibilité aux camps de jours aux familles monoparentales à faible revenu.
5. Intervenir auprès des représentants du Ministère de l'éducation et de l'emploi afin qu'ils bonifient les actuels programmes de retour aux études pour les mères monoparentales afin de développer l'autonomie par la formation et l'accès à un emploi suffisamment rémunéré.
6. Intervenir auprès des représentants du Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille afin qu'ils bonifient les avantages sociaux pour les familles. Exiger notamment le retour à l'universalité des allocations familiales, l'autorisation d'un congé de maternité et d'un congé parentale rémunérés à 75 % du salaire et non à 57 % comme c'est actuellement le cas. À cela s'ajoute la remise en place de la prime pour la naissance d'un enfant, tout comme l'instauration d'un congé de maternité pour les travailleuses autonomes, ceci afin d'instaurer un contexte favorisant la natalité et la croissance des familles.

7. Intervenir auprès des représentants responsables, tant au niveau provincial que local, afin qu'un plus grand nombre de programmes d'aide à l'étude et à la réalisation des devoirs soient mis en place en milieu scolaire.

8. Intervenir auprès de tous les paliers politiques afin d'exiger l'équité salariale dans tous les secteurs d'emploi et l'augmentation du salaire minimum.

Action locale

9. Informer la population locale quant à l'importance de bonifier le réseau de gardiennage afin de pallier aux lacunes des services de garde existants (C.P.E. et milieu familial).

10. Instaurer un système de communication entre les différents organismes du secteur et mettre en place un réseau d'échanges entre intervenant(e)s du milieu.

11. Faire des démarches auprès des commissions scolaires afin qu'elles offrent des ateliers sur les relations hommes-femmes aux jeunes – garçons et filles – dès le niveau primaire. Il pourra s'agir, entre autres, de sensibilisation à la maternité précoce (les poupées de farine, par exemple). Au niveau secondaire, voir à ce que des ateliers sur la responsabilité parentale soient offerts.

12. Organiser des campagnes de sensibilisation afin d'améliorer l'accès au logement pour les familles. Prévoir l'établissement de sanctions qui permettraient d'enrayer la discrimination à l'endroit des familles monoparentales. Poursuivre les pressions – avec d'autres organismes tels que le FRAPRU, par exemple – en vue de l'augmentation du nombre de logements sociaux.

13. Sensibiliser la population à la réalité de la « gratuité scolaire », c'est-à-dire à la multiplication des frais connexes qui, dans les faits, sont beaucoup trop élevés pour les familles à faible revenu. Favoriser les liens avec les enseignants afin de créer un mouvement social solidaire.

Action du Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles

14. Obtenir le financement et voir à la réalisation du projet « Répertoire des programmes et services offerts aux familles monoparentales » qui dressera l'inventaire des programmes et services offerts – à tous les paliers gouvernementaux – aux familles monoparentales. Dans une seconde étape, obtenir le financement et coordonner la mise en ligne sur Internet du répertoire et assurer sa mise à jour.

15. Offrir aux mères monoparentales les services d'une clinique juridique accessible – gratuitement ou à coût très modique – ainsi que des ateliers d'information juridique et des services de relation d'aide – tant personnelle que professionnelle – afin de leur offrir tout le soutien nécessaire à travers le processus de séparation.

16. Favoriser les échanges intergénérationnels entre les membres du Centre qui sont mères monoparentales et les membres aînées, tout comme avec les autres organismes du secteur, notamment les centres d'hébergement pour aîné(e)s.

17. Élaborer et présenter des projets de financement afin de pouvoir offrir des programmes de formation, des ateliers et des activités d'éducation populaire aux femmes monoparentales sur – entre autres – les nouvelles réalités familiales, les rapports parents-enfants, le féminisme, les avantages de la garde partagée, la maternité consentie.

18. Favoriser et soutenir le développement des programmes d'aide à l'entrepreneuriat féminin, tant ceux adressant le démarrage d'entreprise que ceux offrant un soutien à plus long terme, soit pendant les deux à trois premières années de l'entreprise.

19. Créer un centre d'aide aux familles monoparentales qui offre des services répondant aux besoins réels des mères monoparentales.



VERBATIM DE LA CAPSULE VIDÉO-ENTREVUE AVEC
M. CAMIL BOUCHARD (PANÉLISTE # 1)
THÈME : LA PAUVRETÉ DES FEMMES ET DES ENFANTS



Monsieur Bouchard, à titre de professeur et chercheur au département de psychologie de l'UQÀM, a écrit plusieurs ouvrages sur la psychologie des enfants en milieu familial et social.

Le 14 avril 2003, il fait son entrée en politique et est élu député dans la circonscription de Vachon pour le Parti Québécois. Le nouveau chef de l'opposition, monsieur Bernard Landry, lui donne le titre de Porte-parole de l'opposition officielle en matière de lutte à la pauvreté.

* Cette entrevue a eu lieu à l'Université du Québec à Montréal en novembre 2002.

Croyez-vous que notre société est prête à accepter les familles monoparentales?

« On est très lent comme communauté à devenir sympathique au sort des monoparentales. On s'imagine que c'est encore quelque chose d'exceptionnel, que c'est encore quelque chose qui ne devrait pas arriver. C'est encore quelque chose qui – de fait – n'est pas tout à fait accepté dans notre société. On n'en parle pas et on ne fait pas non plus les gestes qu'il faut pour réaménager les situations correctement. »

Est-ce que la monoparentalité constitue obligatoirement un problème pour les enfants?

« La monoparentalité seule n'est pas un problème. Si, la monoparentalité est vécue par une femme – et cela a toutes les chances de l'être – mais qui est scolarisée et qui dispose d'un bon revenu, elle peut compenser l'absence d'un adulte dans la maison par des achats de services. Là, où ça se corse, c'est lorsque la monoparentalité est appariée avec la pauvreté ou alors qu'il y a de la sous-scolarisation dans la famille. Là, on voit des effets extrêmement importants. »

Où retrouve-t-on principalement les familles monoparentales?

« On les retrouve beaucoup en milieu urbain. Montréal a surreprésentation de familles monoparentales, si on compare Montréal au reste de la province. En milieu rural, strictement dans les petites localités, dans les petits villages, on en retrouve beaucoup moins. Si vous allez en région dans les capitales régionales, vous allez en retrouver plus. Donc, on a tendance à retrouver ces familles davantage là où les personnes pensent pouvoir trouver éventuellement un emploi. »

Quelle serait la première chose à faire pour les mères monoparentales qui veulent ardemment se sortir, elles et leurs enfants, de la pauvreté?

« La première chose à faire, c'est d'aller s'asseoir sur le pont Jacques-Cartier et d'aller le bloquer pendant quelques semaines. Les femmes monoparentales sont très timides et on a vu ce que ça donne bloquer des ponts. Ce sont des infrastructures fédérales, qu'on doit respecter, qui sont symboliques. Et, je vous le dis en toute candeur, on a besoin de brasser des puces dans ce dossier-là ! Je n'appelle pas à la révolution, mais ce que je veux dire, c'est qu'on a besoin de se manifester pas mal plus fort que l'on ne le fait. Et, d'aller chercher des appuis chez les hommes aussi... » ▶

« On arrive à un point, je pense, dans la vie sociale du Québec où l’alliance entre les hommes et les femmes va être relativement facile à faire. D’une part, parce que les femmes ont réintégré les institutions sociales comme le marché du travail et les grandes organisations de gestion de notre société. D’autre part, parce que les hommes sont beaucoup plus désormais conscients de leur fragilité. On connaît les statistiques... Je pense, qu’on est en train de faire un cheminement qui va faire qu’on va se rencontrer. Et, on est proche de ça. »

Pourquoi les familles monoparentales souffrent-elles davantage de pauvreté que les autres familles?

« Si, vous regardez autour de vous et que vous regardez les familles bi-parentales, vous allez vous apercevoir que beaucoup de ces familles bi-parentales arrivent parce qu’il y a deux revenus. Cela veut dire que les revenus à deux ne sont déjà pas tout à fait suffisants. Chez plusieurs de ces familles, ils arrivent à peine à joindre les deux bouts. Si un revenu part, alors c’est la précarité ou bien la très grande pauvreté qui s’installe pour un bon bout de temps. Et ce moment est relativement long. Vous savez qu’en moyenne, les familles monoparentales demeurent monoparentales pour à peu près 49-50 mois. »

Pourquoi, la pauvreté chez les familles monoparentales?

« La première raison, c’est que les salaires sont trop bas. La deuxième raison, c’est qu’il n’y a pas, dans notre fiscalité, une provision intéressante à la faveur des familles monoparentales qui ferait que ce qu’on octroie aux familles monoparentales pour arriver à joindre les deux bouts serait suffisant... »

« ...Les familles qui ont le plus – à mon avis – souffert les dernières années, selon les statistiques, ce sont les familles dont le chef a moins de 25 ans et qui sont en situation de bi-parentalité. Ces familles ont perdu du terrain beaucoup, beaucoup... Et pas à peu près. Depuis une dizaine d’années, le taux de pauvreté a augmenté chez ces familles. »

Pourquoi la pauvreté a-t-elle augmenté chez ces familles?

« Parce que quelque part, on a des politiques économiques qui sont défavorables aux familles. Pensez seulement aux nouveaux programmes d’assurance-emploi au fédéral. Cela crée chez les jeunes cheffes de familles des problèmes, parce qu’on a augmenté le seuil à partir duquel on octroyait l’assurance-emploi et parce qu’on a diminué les prestations. Alors, on a exclu un pourcentage extraordinairement important de familles de cette forme d’aide. Elles ont donc dû avoir recours à l’aide sociale plutôt qu’à l’assurance-chômage. Et ce faisant, on les a aussi exclues du cycle du travail, de la formation, du chômage et du retour à la formation et à l’emploi. On les a – autrement dit – tassées dans le coin. Et ça, c’est une très mauvaise nouvelle. »

A-t-on prévu des choses pour les familles monoparentales dans notre fiscalité?

« Notre fiscalité étant basée sur une fiscalité familiale et non pas individuelle, c’est très difficile de résoudre ce problème. Il arrive que ceux qui étudient la question concluent que si on pouvait le faire, il faudrait qu’on puisse changer d’une fiscalité qui est davantage sur un mode tribal ou familial vers un mode individuel. Ce que cela permettrait, c’est d’installer assez rapidement un revenu de solidarité ou un revenu minimum garanti à une hauteur raisonnable pour que les personnes, lorsqu’elles travaillent – par exemple – à temps partiel, puissent combler, à partir de ce revenu, les écarts qui les séparent d’une vie décente. » ▶

Est-ce que les enfants issus de familles monoparentales sont plus des « cas de D.P.J. » que les autres enfants? Et pourquoi?

« Il y a une surreprésentation des familles monoparentales dans les statistiques d'enfants qui ont besoin qu'on les protège dans des services de protection. Cette surreprésentation est très fortement associée à la pauvreté... »

« ...Ce que toutes nos études disent – et quand je parle de nos études, ce sont les études nord-américaines – c'est que la forme de mauvais traitements envers les enfants qui est la plus intimement liée à la pauvreté, c'est la négligence envers les enfants... »

« Pour plusieurs raisons. Des fois, il s'installe une humeur dépressive dans la famille. Quand on est dépressif, on a tendance à rejeter son enfant, à s'en éloigner, à trouver que c'est moins une ressource mais plutôt un accablant ou un fardeau. La deuxième raison, c'est qu'on n'a pas souvent les ressources matérielles pour voir aux besoins essentiels de l'enfant (nourriture, habillement, supervision adéquate, et cetera). »

« ...Troisièmement, le risque de négligence est plus élevé parce que l'on veut gagner des sous. Comme famille monoparentale, pour arriver à joindre les deux bouts, il peut arriver qu'on soit obligé de travailler de soir ou de nuit, comme par exemple dans un club. Et bien, l'enfant est souvent laissé seul, alors il peut y avoir une plainte d'un voisin ou d'une voisine et on est dans une situation où l'on doit protéger l'enfant. C'est aussi simple que ça... »

« ...Autrement dit, c'est une négligence civile que nous avons à l'égard de nos enfants. C'est une négligence sociétale. Ce n'est pas une négligence familiale! Si, on arrivait, comme on le fait en Hollande et dans d'autres pays, à pourvoir adéquatement aux besoins de ces familles, on aurait sans doute une baisse drastique du nombre de cas de négligence qu'on est obligé d'accueillir dans nos services de protection. »

Est-ce que la monoparentalité provoque des séquelles au niveau du développement de l'enfant?

« En ce qui concerne le développement cognitif de l'enfant, ce qu'on sait, c'est que pour qu'il y ait des effets négatifs, il faut que la pauvreté soit installée depuis un bon bout de temps et que ce soit une pauvreté qui est vraiment très accablante, donc une grande pauvreté. Le troisième élément qui est important, c'est si cela se produit dans les premières années de l'enfant. Donc, si vous avez un enfant de deux ans, que vous avez une maman monoparentale qui n'a pas un revenu suffisant, qui est très pauvre et que cette pauvreté dure un certain bout de temps, les risques pour l'enfant sont assez importants de prendre un retard au niveau du développement cognitif, qu'il pourra peut-être combler, mais un retard au niveau du développement cognitif. Pour les adolescents, c'est beaucoup moins un problème. »

Comment les enfants s'adaptent-ils à la séparation?

« On a fait, il y a quelques années, une étude assez en profondeur, pour savoir comment les enfants de familles qui se séparaient ou se divorçaient s'adaptent à la séparation ou au divorce. Au lieu de prendre un échantillon clinique d'enfants qui avaient des problèmes comme on le fait souvent dans notre métier, on est allé voir les enfants à l'école, tout azimut, et on a tenté de comparer les enfants issus de familles monoparentales avec les enfants de familles bi-parentales. Ce que nous avons constaté, c'est que dans la majorité des cas, après deux ans, les enfants s'étaient adaptés. Ça roulait, ça marchait... » ▶

« ...Chez les enfants de familles monoparentales qui présentaient des problèmes, les garçons étaient plus nombreux que les filles à présenter des problèmes : plus désorganisés, et cetera. C'est souvent l'école qui protège les enfants dans cette situation-là. Autrement dit, c'est souvent les adultes qui notent chez les enfants un certain désarroi, de la détresse et une certaine désorganisation. Alors, ce sont eux qui offrent un soutien à l'enfant. Alors, dans ces cas-là, il n'est pas bête d'informer l'école, de leur dire « mon enfant va peut être passer une zone de turbulence importante. Pouvez-vous tâcher de voir comment ça va... »

« ...On a constaté aussi que les filles avaient une façon très particulière de s'adapter. Elles augmentent leur réseau de soutien. Elles passent de 18 personnes pouvant les aider à 24 personnes pendant le temps de la séparation, alors que les garçons, eux, baissent de 18 à 14 ou 12. Les gars faisant plus montre de leur détresse, devenant plus agressifs, sont plus remarqués dans ces situations-là... »

« ...Alors, règle générale, ce que l'on peut dire c'est que oui, il y a plus d'enfants de familles monoparentales qui doivent consulter, qui doivent être soutenus dans leur traversée de la séparation ou du divorce lorsqu'ils sont à l'école. Mais non, ils ne sont pas plus cliniquement affectés, selon les études dont on dispose. »

Croyez-vous que nous soyons dans un climat politique, économique et social favorable à la diminution de la pauvreté?

« Les pays qui investissent le plus de leur produit intérieur brut dans les programmes sociaux, comme l'éducation, le soutien financier aux familles, tous les services de santé qu'on se donne, qui ont apparemment l'air de nous coûter très chers, mais qui nous coûtent pas si chers que ça lorsque l'on se compare à d'autres... Tous ces services-là sont des systèmes de protection contre la pauvreté. Et dans ces pays, on voit très bien que la pauvreté n'est pas à 12 % ou – comme chez nous, chez les enfants – qui avoisine près de 20 %, mais autour de 4 %... Et on a confondu – en Amérique du Nord, parce que nous sommes voisins des États-Unis – la question de pauvreté avec une question de revenu de travail. On utilise sans doute les moyens les moins efficaces pour contrer la pauvreté... On se dit « on va créer des emplois » ou alors « on va emmener les gens à être employables sur le marché du travail ! ». Mais si les emplois que l'on crée sont mal pourvus de salaire, on aboutit à sortir les gens de l'aide sociale pour les emmener dans un autre ghetto de pauvreté... »

« ...On n'est pas dans un environnement de ce qu'on pourrait appeler une éthique de justice sociale. On est dans un environnement d'une éthique utilitariste où l'on pense que si on réussit à combler le plus possible de plaisirs dans notre société, c'est ça qui compte, plutôt que de répartir les plaisirs sur l'ensemble des gens... »

« ...En Suède, quand il n'y a pas assez de soupe pour tout le monde, on met de l'eau dans la soupe. Au Canada et aux États-Unis, quand il n'y a pas assez de soupe, on met de l'eau dans la soupe, mais on choisit les bols dans lesquels on va mettre l'eau. Autrement dit, en Suède on met de l'eau dans le chaudron. Dans notre économie, on met de l'eau seulement dans les bols des pauvres pour éclaircir la soupe. C'est cela qu'il faut changer ! »

Que pensez-vous du projet de loi 112, qui a été déposé au Québec à l'automne 2002, visant à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 10 ans?

« Globalement, je dirais que, si on se compare – par exemple – à des politiques qui ont été énoncées dans les pays européens durant les dernières années, je pense qu'on a là un excellent scénario... Que l'on peut améliorer, mais le scénario n'est pas bête du tout. Premièrement, on mise beaucoup sur la participation des groupes de défavorisés dans l'aménagement désormais des programmes et des services qui sont dirigés vers les ▶

personnes les plus pauvres. Deuxièmement, on annonce une lutte pas seulement à l'exclusion, mais on annonce une lutte à la pauvreté. Et ça, c'est très important. Lorsque les gouvernements annoncent des politiques comme celles-là, la plupart du temps, on aménage les politiques pour réduire les effets de la pauvreté. Ce que le gouvernement est en train d'étudier, ce sont des stratégies qui vont plutôt tenter de réduire la pauvreté plutôt que de réduire seulement ses effets. Globalement, on peut dire que la direction qui est prise n'est pas du tout mauvaise. Reste à savoir quelle va être l'ampleur des budgets qui vont être mis à contribution...»

« ...On sait que le gouvernement a déjà manifesté son intérêt beaucoup dans le domaine du logement social durant les deux dernières années. Ça passe comme du beurre dans la poêle comme disait ma mère à l'époque. Les gens ont toujours comme impression que les gouvernements ne font rien... Moi, je suis un observateur relativement inquiet des actions du gouvernement et lorsque je les vois passer et qu'elles ont de l'allure, je le dis. Celle-là, c'est une disposition dans la question du logement social qui est extrêmement importante et qui est en marche... Les questions qui, je pense, vont se poser désormais aux gouvernements et auxquelles il entend s'attaquer dans ses nouvelles stratégies, ce sont les jeunes familles. Et ça, il me semble que c'est une priorité qui devrait être maintenue pour un bon bout de temps. Sans quoi, on s'en sortira pas. »

Question : « Il y a beaucoup de préjugés par rapport aux femmes monoparentales. La pauvreté, je l'ai vue beaucoup dans mon travail, dans la mise en place de la loi contre la pauvreté. Dans les mémoires et les rapports, on soulevait souvent que les plus pauvres sont victimes de préjugés... Quand je constate cela, je fais un parallèle avec l'américanisation et l'individualisme. Comment vous la voyez, vous, Madame Descarries, cette lutte contre les préjugés, tout en sachant notre réalité ici au Québec? »

– **Nicole Léger, députée de Pointe-aux-Trembles**

Réponse : «...C'est le mouvement des femmes qui a le plus bousculé les modèles dominants et aussi l'idée qu'il suffisait de vouloir pour pouvoir. Il est impossible d'arriver seul à une action! Ce n'est pas individuellement que nous allons arriver à quelque chose. J'entends tellement de gens dire « moi, dans mon couple, je vais changer les choses ! » Il ne suffit pas de vouloir changer les choses dans son couple, il faut qu'il y ait des tissus sociaux qui permettent le changement... Pour moi, dans le fond, l'amélioration de la situation des mères monoparentales passe par l'amélioration des conditions de vie qui, dans le système actuel, est possible uniquement par la réinsertion rentable, et je dis bien rentable, sur le marché du travail. »

« En fait, c'est tout le Québec en entier qui doit donc lutter pour qu'arrête la sous-évaluation du travail féminin, la sous-qualification du travail féminin, que le Québec en entier hausse le salaire minimum... Je ne crois nullement à la capacité d'agir significativement socialement si on ne change pas les modèles dominants et si on ne change pas les valeurs dominantes. Et pour changer les modèles et les valeurs ce n'est pas l'idéologie qui prime, c'est les conditions matérielles, structurelles et systémiques d'organisation de nos façons de penser qui priment. Il faut que collectivement, avec nos syndicats, employeurs, groupes d'entraide, on arrive à obtenir la mixité dans notre société. Il y a encore trop de disparités entre les hommes et les femmes et il y a aussi trop de disparités par rapport à comment les hommes et les femmes se responsabilisent par rapport à la famille. »

« Une autre chose est qu'une famille monoparentale est aussi normale qu'une autre. C'est une famille bi-localisée, et dans ce sens, il n'y a aucune raison d'entretenir des préjugés... Il faudrait qu'il y ait une grande campagne de positivisation des différents types de familles, différents types d'articulation de famille...

On doit amener les pères à se responsabiliser. L'école peut commencer ça dès le plus bas âge, en effaçant certains stéréotypes, en arrêtant de nous faire croire que les petites filles vont rester attentives et que les petits garçons ont besoin de jouer trois heures au football, et qu'on construise la responsabilisation, la sollicitude chez les garçons et chez les filles... Il y aura un meilleur rôle des pères et mères au sein de la famille... »

– **Francine Descarries, sociologue et chercheuse à l'UQAM**



Nicole Léger,
députée de Pointe-Aux-Trembles



VERBATIM DE LA CAPSULE VIDÉO-ENTREVUE AVEC
MME FRACINE DESCARRIES (PANÉLISTE # 2)
THÈME : LA FEMME ET LA FAMILLE



Madame Descarries est sociologue et chercheuse au département de sociologie de l'UQÀM. Elle est aussi l'auteure de plusieurs ouvrages à caractère féministe.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les familles monoparentales?

« Les principales difficultés rencontrées par les familles monoparentales sont d'une part, des difficultés économiques. D'autre part, c'est peut-être la trop grande responsabilisation encore qu'on donne aux femmes de ces enfants-là. »

La monoparentalité est-elle un mouvement social qui va durer à votre avis?

« Les femmes comme les hommes n'accepteront plus de vivre dans des unions où ils ne peuvent pas se réaliser. Donc, c'est évident que les unions appelées à éclater sont là malheureusement pour rester. On ne peut pas présumer de la possibilité pour tous les couples de s'entendre dans la durée... »

« ...C'est parce qu'on a toujours regardé la famille nucléaire comme un idéal. Peut-être qu'il faut la garder comme un idéal, mais il faut accepter qu'il y ait une multiplication des modèles et que dans ce sens-là, que pour beaucoup de personnes ce n'est plus le lieu tant pour eux que pour leurs enfants, et c'est cela qui est important d'ajouter : ce n'est plus nécessairement le lieu de réalisation... »

« ... Il faut travailler, dans notre société, à définir des modes de relations avec l'enfant dans lesquels celui-ci peut s'épanouir, et dans lesquels – si possible – on peut maintenir, de façon la plus permanente possible, le lien social, le lien affectif avec ses parents biologiques ou sociales, selon le cas... »

« ...Passé le traumatisme de la séparation, passé la désillusion et le désenchantement de la rupture, il ne faudrait pas non plus que la société transporte cette idée que toute famille monoparentale est une famille malheureuse! »

Quelles sont les principales inquiétudes rencontrées par les mères monoparentales?

« ...La plupart des femmes monoparentales que nous avons rencontrées aux cours de nos études, la grande question, la grande inquiétude qui revient, bien au-delà de la présence auprès des enfants, bien au-delà de leur capacité parentale, c'est, d'une part, la sécurité économique. D'autre part, c'est l'atteinte d'un équilibre avec le père des enfants, c'est-à-dire qu'on puisse voguer dans une relation où il y aura concertation au niveau de l'éducation de l'enfant, et aussi un certain équilibre. Une relation où tout n'a pas à être régi à travers une régulation stricte, où l'on s'entend pour prendre des décisions pour le bien de l'enfant... Et, pour certaines femmes, cela veut peut-être vouloir dire laisser un peu plus de corde aux pères, un peu plus de place aux pères. Mais pour d'autres femmes, ça veut peut-être dire aussi avoir un lien un peu plus direct, un peu plus étroit avec leurs enfants, compte tenu des circonstances... » ▶

« ...Les mères de familles monoparentales sont les championnes toutes catégories de la double semaine de travail. Si, on regarde le lot quotidien de travail salarié et de travail non salarié des mères monoparentales, il est évident qu'elles mettent pratiquement, par semaine, une vingtaine d'heures de plus que les femmes qui vivent en union. Donc, il y a un coût, une charge assez lourde qui s'additionne dans ce statut... »

Que pouvons-nous constater dans l'évolution sociale de nos familles depuis quelques années?

« On arrive avec des compositions familiales diverses. On arrive avec des revendications identitaires diverses, selon le mode de composition familiale. Et on arrive aussi – et là je l'ajoute avec fierté d'ailleurs – on arrive avec toute l'influence du mouvement des femmes qui demandent que les rôles dans les familles, que la place de l'homme et de la femme, que la division sexuelle du travail ne soient plus un facteur déterminant dans la régulation, dans l'organisation de la famille... »

«...Les revendications des femmes pour un meilleur partage des rôles au sein de l'espace domestique, les revendications des femmes pour avoir une meilleure implication des conjoints, des pères, dans la famille... Et, dans ce sens-là, effectivement, je pense que c'est peut-être le dernier changement auquel on assiste actuellement. »

Qu'est-ce que les hommes ont gagné, à votre avis, à travers le féminisme des dernières décennies?

« Les hommes sont en ce moment dans une articulation où ils ont à se définir avec ce qu'on avait comme ancienne conception de la virilité, de la masculinité, avec une nouvelle conception qui est un rapport plus près, une ouverture au langage, une ouverture aux autres, une démarche de prise en charge domestique, une démarche de rapprochement avec les enfants. Et, dans cette démarche, dans la proximité à l'enfant, les hommes gagnent l'affectif, les hommes gagnent la capacité de se rendre compte qu'ils ne sont pas simplement des pourvoyeurs, mais qu'ils peuvent aussi être des gens de sollicitude, des gens de présence... »

«...Vous savez que sans l'apport du double salaire, on retrouverait trois fois plus de familles en dessous du seuil de la pauvreté au Canada. La présence des femmes sur le marché du travail, c'est peut-être aussi l'acquisition d'une certaine liberté pour les hommes. Écoutez, moi, si j'avais à me sentir seule responsable, toujours pourvoyeuse, que tout le bien-être économique et supposément moral de ma famille dépendait de ma seule prestation à l'extérieur et au bureau... Je le sentirais comme un poids très réel. Nous sommes dans des périodes d'ajustement. C'est difficile tant pour les femmes que pour les hommes. Mais, je pense que si le but est de tendre vers l'égalité, les deux partenaires dans les familles et dans les couples y gagneront. »

Croyez-vous que la famille nucléaire est un idéal?

« Il faut abolir nos préjugés. Il faut abolir même cette idée que l'idéal dans notre société c'est une famille biparentale. C'est certainement l'idéal de la tradition, c'est l'idéal de la continuité. Je dirais que pour vivre dans un couple, effectivement, qui a duré, c'est un certain idéal au point de vue de la vie personnelle... Il n'y a pas de rupture dans nos relations. Il y a le maintien des souvenirs. Il y a le capital familial commun. Les enfants bénéficient effectivement de la mise en commun de ce capital familial-là... » ▶

« ...Il faut surtout combattre l'idée que les enfants de familles monoparentales et les enfants des familles reconstituées ne pourraient pas retrouver l'équilibre et le bonheur familial ! Il peut y avoir la présence d'adultes significatifs qui sont ajoutés pour ces enfants-là, qui sont peut-être même plus bénéfiques que la présence – que j'oserais même dire – d'une mère ou d'un père, dans certaines circonstances. »

Que souhaitez-vous dans l'avenir pour les mères monoparentales?

« Si j'ai un souhait à réaliser, et je le souhaite pour toutes les femmes, c'est d'abord, je dirais, une sécurité, une autonomie économique qui leur permette d'atteindre une certaine qualité de vie. Deuxièmement, une certaine harmonisation des responsabilités parentales, qu'on soit à l'intérieur d'une famille monoparentale ou d'une famille bi-parentale. Et donc, s'ajoute à cela – et c'est un peu le dada de ma carrière aux cours des dernières années – c'est-à-dire une répartition équitable et égalitaire des rôles dans la famille bi-parentale au sein de l'espace domestique et dans la famille monoparentale à l'égard des enfants et de la responsabilité de l'enfant. Donc, un partage des coûts, mais aussi un partage des plaisirs, un partage des moments et un partage de la responsabilité psychoaffective de l'enfant. »



Question : « Comment aider les femmes monoparentales à étudier si elles n'ont aucun soutien dans la famille ou avec les amis? Quel serait, selon vous, l'ensemble des mesures de soutien qui pourraient être envisagées afin d'aider et encourager les femmes monoparentales aux études ? »

– **Renée Archambault, conseillère pédagogique à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île**

Réponse : « ...Si on regarde de près, je crois qu'il faudrait mettre en place une mesure de soutien aux familles monoparentales, surtout pour les espaces-temps entre l'école formelle et le retour à la maison et l'espace-temps entre le retour à la maison et les fous devoirs... »

« Je suis de ces sociologues qui disent que jamais les parents ne se sont autant occupés de leurs enfants. Dans le fond, on parle toujours des malfonctionnements, mais on oublie de dire que 80 % des enfants de cette société vont bien. La qualité de la relation paternelle et de la relation maternelle est mieux qu'avant. On a compris maintenant qu'il y a toute la dimension relationnelle... Je n'ai jamais vu autant de parents faire des activités avec leurs enfants, comprendre que le rapport à l'enfant se vit en partie par l'autorité et aussi par la pédagogie. Et de ce point de vue, ce que les mères monoparentales ont plus de besoin, c'est un soutien pour pouvoir le faire ... »

« Il faut absolument permettre aux parents, travailleurs ou étudiants notamment, d'avoir plus de temps de qualité avec leurs enfants et non seulement du temps d'autorité, surtout pour les mères monoparentales qui font 20 heures de plus par semaine en tâche ménagère... »

– **Francine Descarries, sociologue et chercheuse à l'UQÀM**

Question : « Quels sont vos commentaires par rapport à l'analogie énoncée par Monsieur Bouchard, dans la vidéo, qui dit qu'ici, par rapport à la pauvreté, on met de l'eau dans les bols et non dans la soupe comme en Suède? »

– **Intervenante non-identifiée**

Réponse : « D'abord, je vais vous dire que la loi sur la lutte contre la pauvreté, cela a été des orientations gouvernementales qui ont été prises suite à toutes les situations qui se vivaient au Québec. La loi dit, à travers différents articles, que d'ici 10 ans on doit diminuer la pauvreté de 50% au Québec. C'est un objectif et tout un défi ! Et il y a un plan d'action qui suit. Là, c'est un nouveau gouvernement. On verra la suite des choses mais je tiens à vous dire que je serai d'une opposition virulente avec mon collègue Camil Bouchard qui est député de Vachon et qui a le dossier de la Solidarité sociale et de la pauvreté...Ce que l'on a ressorti, c'est qu'il faut arrêter de faire des choses ciblées, qu'il en faut – c'est bien – mais la loi propose plutôt de faire les choses d'une façon plus globale. Le plan d'action du Fonds de lutte vient corriger toutes ces lacunes... C'est complexe la pauvreté, et ce n'est pas juste d'aller sur le marché du travail. C'est aussi l'accompagnement qui vient autour... »

« ...Avec la loi, on voudrait élaborer le Revenu de solidarité (revenu minimum garanti) et établir le seuil de la pauvreté. On essaie d'établir le montant. C'est pour cela qu'on a un « *observatoire de la pauvreté* » qui a été créé avec des gens qui vivent de la pauvreté ...Donc, ce sont des choix qu'on a à faire. Il y a une question financière, mais ce sont des choix de société. C'est un défi collectif et non individuel ! »

« Je termine sur la question de fiscalité. On a un système familial et non individuel. Il y a beaucoup de travail à faire à ce niveau-là. Et nous, on n'a pas eu le temps de toucher à ça... On va laisser le nouveau gouvernement faire les choses, mais on va être à côté parce je pense qu'il y a des solutions pour aider les gens à lutter contre la pauvreté. »

– **Nicole Léger, députée de Pointe-aux-Trembles**



VERBATIM DE LA CAPSULE VIDÉO-ENTREVUE AVEC
MME MARIE-JOSÉE MARTINO (PANÉLISTE # 3)
THÈME : LA FEMME ET LES DROITS FAMILIAUX



Madame Martino œuvre dans le domaine du droit des familles au Québec depuis plus de vingt ans. Elle se spécialise plus spécifiquement dans les droits des enfants.

Beaucoup de gens vivent en union de fait actuellement au Québec. Pourquoi, à votre avis?

« Il y a beaucoup de gens qui vivent actuellement en union de fait. On a déjà pensé que c'était à cause du patrimoine familial. Je n'en suis pas si certaine, parce que la plupart des couples qui vivent en union de fait finissent par reproduire le modèle traditionnel de « on partage tout et on met tous nos biens en commun. » Je pense, qu'une des raisons pour lesquelles il y a beaucoup d'union de fait, c'est qu'il y a beaucoup de gens qui ont surtout rejeté le mariage religieux... »

Quel conseil vous donneriez à un couple qui vient de s'unir à titre de conjoints de fait?

« Le conseil que je donnerais à quelqu'un qui s'embarque dans une vie commune, ce serait de dire : Comme l'amour est toujours au rendez-vous, pourquoi ne pas profiter de ces bons moments-là pour s'asseoir et discuter argent. »

Quelle est la différence, au niveau légal, pour une mère monoparentale qui se sépare, si elle est mariée par rapport à une union de fait?

« On peut faire deux grands blocs. Le *bloc union de fait* et le *bloc mariage civil, mariage religieux et unions civiles*. La grande différence, c'est qu'il y a une forme de protection qui est accordée quand on est en union civile et en mariage. Il y a des choses qui sont prévues par la loi pour protéger les gens. Quand on est en union libre bien, on est effectivement très libre! On fait exactement comme on veut. Sauf que, le problème c'est qu'on ne sait pas exactement dans quoi on s'embarque quand on a des enfants en union libre. »

« ...Vous vous retrouvez avec une mère qui est restée à la maison pendant cinq ou six ans pour élever son enfant pendant que son conjoint d'union libre allait travailler. Elle a zéro revenu pendant toute cette période-là. Quand arrive la rupture, elle n'est pas en possibilité de demander une pension alimentaire pour elle afin de continuer d'élever ses enfants comme elle le faisait, et comme il avait été un petit peu convenu entre elle et son conjoint de fait à l'époque... »

« ...Il n'y a aucune protection des biens qui appartiennent au couple quand on est en union libre. Si vous êtes mariée, vous avez une constitution de patrimoine familial. Et la raison pour laquelle il y a un patrimoine familial, c'est qu'on finit par s'apercevoir que, dans la plupart des couples, la façon que tout le monde fonctionne c'est qu'on met toutes nos ressources ensemble, et puis on dépense les deux pour les enfants. On met notre argent en commun et on dépense tout ce qu'on a! Quand on fait ça ainsi, et qu'on a un patrimoine familial et qu'il y a une rupture, la maison – par exemple – se partage financièrement moitié-moitié. Si, vous avez fonctionné de cette façon-là avec votre conjoint de fait et que la maison était au nom de votre conjoint, s'il vous demande de quitter la maison...Vous n'avez pas vraiment le choix, vous devez quitter la maison. ►

Si monsieur décide de vendre la maison, et bien il peut mettre tout l'argent dans ses poches! Si vous voulez contester cet état de fait-là, il y a des recours civils qui s'offrent à vous, mais ils sont beaucoup plus compliqués que quand ils sont automatiquement prévus par la loi. »

Ne peut-on pas se protéger au niveau légal dans une union tout en étant conjoints de fait?

« Quand on est en union de fait, on a effectivement la possibilité de faire une entente. On peut la faire notarié, tout comme on peut le faire sur le coin de la table et la respecter. Sauf que pour la faire valoir éventuellement devant les tribunaux, il faut effectivement garder plus de preuves. Si, vous voulez prouver que vous avez acheté pour la moitié des meubles, vous avez besoin de toutes ces preuves-là, alors qu'en mariage et en union civile, comme il y a le patrimoine familial, il y a une présomption que la valeur de tous les biens que vous possédez est une valeur à cinquante-cinquante... »

« ... Quand on regarde l'union civile et puis le mariage, ce sont très souvent les mêmes devoirs de base qui sont les valeurs fondamentales d'une société. Quand on dit que les gens se doivent respect, quand on dit que les gens se doivent assistance, secours, on est dans les choses de base générales, qui sont reflétées à peu près partout. Si, les gens ne veulent s'apporter aucune assistance financière ou support, c'est parce qu'ils savent très bien que leur union est très passagère. »

La venue de la loi sur le patrimoine familial n'a-t-elle pas influencé les couples à ne plus se marier ou s'unir légalement?

« Beaucoup de gens ont pensé que le patrimoine familial était une mauvaise chose parce que quand on avait déjà des biens, on les perdait au profit d'une nouvelle union. Ce n'est pas parce que vous avez réussi à accumuler un 15 à 25 milles dollars dans votre RÉER, et que là soudainement vous vous mariez, que vous perdez cet argent-là. Ces 25 milles dollars de RÉER que vous avez, il vous sont acquis. Ce que vous allez acquérir pendant la vie commune avec votre conjoint, cela va éventuellement être partageable. »

À quoi a droit, au niveau légal, une mère monoparentale lors d'une séparation?

« Bien, quand on est une mère monoparentale, il y a une chose qu'il faut comprendre. C'est que les enfants – que ce soit en union civile, en union de fait ou en mariage – ils ont tous les mêmes droits. Donc, ces enfants ont droit à des aliments. Ils ont des pères et des mères, et ils ont droit à une pension alimentaire. C'est une chose qui ne change pas. Alors oui, les enfants ont quand même droit à des pensions alimentaires pour vivre et les mères monoparentales peuvent – doivent même – être encouragées à faire ces demandes. Ce n'est pas une fierté pour une mère de dire « ce père-là, dont je ne veux plus dans ma vie, je ne lui demande rien parce que je suis capable de m'occuper de mon enfant seule! » Ce n'est pas ainsi que ça fonctionne. Il y a plein de mères qui essaient de se faire une fierté de dire qu'elles vont vivre sans ce gars-là qui les a laissé tomber un jour... Ils ont des devoirs ces pères-là, et un premier devoir, c'est de faire vivre leurs enfants. Les enfants vont avoir effectivement le droit de voir leur père, et si la personne en question est un père qui n'est pas digne de voir ses enfants, la Cour ne lui accordera pas le droit d'accès ou de garde. » ▶

Si un couple se sépare et opte pour une garde partagée, est-ce qu'il y a une pension alimentaire qui est versée?

« S'il y a rupture et qu'on se dit « on va prendre chacun un enfant et on ne se payera pas de pension alimentaire », bien ce n'est pas ainsi que ça fonctionne! La pension alimentaire est payée en fonction des revenus des parents, donc encore la même affaire. Si Monsieur gagne 75 000 \$ et que Madame en gagne 25 000 \$, le fait que vous ayez chacun un enfant ou que vous soyez en garde partagée, ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de pension alimentaire. La pension alimentaire, elle est établie en fonction des revenus des parents. Et, ce n'est pas non plus moitié-moitié parce que vous avez votre enfant la moitié du temps. Oui, on tient compte du temps que les enfants passent avec chacun des parents, mais on tient plus compte du fait qu'ils ont des revenus inégaux. Et quand un parent à un salaire de 25 000 \$ de revenus, bien il contribue à l'entretien de ses enfants en proportion et non pas à 50/50 parce qu'il a la garde des enfants la moitié du temps. La grande erreur dans le calcul de toute la vie familiale, elle est là. L'égalité en matière familiale, c'est pas 50/50, c'est la proportion. »

PÉRIODE DE QUESTIONS - 3



M. Marcel Désilets, directeur des services généraux à la clientèle CLSC-Pointe-Aux-Trembles, Montréal-Est

Question : « Comment faire pour obtenir une pension auprès des pères lorsqu'on la réclame depuis plusieurs années déjà? Comment faire pour faire bouger réellement les choses ? »

– **Nathalie Laporte, Carrefour des femmes d'Anjou**

Réponse : « La première des choses, c'est de faire une entente à l'amiable qui doit être entérinée par la cour. Si vous voulez vos pensions, le jugement doit se rendre au Ministère du revenu, mais l'entente doit d'abord avoir été entérinée par la cour... »

– **Maître Marie-Josée Martino, avocate en droit des familles**



Mme Line Pépin, organisatrice communautaire en petite-enfance et famille CLSC-Pointe-Aux-Trembles, Montréal-Est

Question : « Si une pension alimentaire est pour les enfants, pourquoi est-elle déduite de l'aide sociale lorsqu'on la reçoit? »

– **Intervenante non identifiée**

Réponse : « C'est parce que l'aide sociale prévoit une somme pour les enfants dans sa prestation. Si le père des enfants prend sa responsabilité, l'état peut se retirer de son engagement... C'est mal foutu, et cela ne favorise pas les familles monoparentales à bas revenu, je vous l'accorde, mais c'est comme cela. »

– **Maître Marie-Josée Martino, avocate en droit des familles**



VERBATIM DE LA CAPSULE VIDÉO-ENTREVUE AVEC
MME LINDA BASQUE (PANÉLISTE # 4)
THÈME : LA FEMME ET L'ACCÈS AU TRAVAIL



Madame Basque est intervenante et adjointe à la coordination au Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles depuis octobre 1997. Elle anime, depuis quelques années, les ateliers de pré-employabilité.

Témoignage de Marie-Josée Gamache, une mère monoparentale

« Je m'appelle Marie-Josée. Je suis mère monoparentale depuis quatre ans. Présentement, je vis sur l'aide sociale... Je ne sais pas si c'est parce que j'ai le choix ou je n'ai pas le choix, mais en tous les cas, je pense que je n'ai pas le choix! »

« En étant sur l'aide sociale, j'arrive mieux à fermer mes mois, parce que si je travaillais, j'arriverais sûrement pas... On ne serait pas capable de vivre avec 250,00 \$ par semaine. Ça on serait pas capable. »



« Je ne peux pas travailler. Il faudrait que mes enfants soient placés d'abord à l'école. À ce moment-là, je pourrais aller aux études, sur le marché du travail, avoir une bonne job, un bon métier, parce que travailler à 7 \$ ou 8 \$ de l'heure, on ne vivra pas ici. »

Comme vous le savez, 51 % des mères monoparentales vivent de la sécurité du revenu. Croyez-vous que notre système politique, social et économique actuel encourage les mères monoparentales à vivre aux dépens de l'État?

« Le système est fait en sorte maintenant qu'on encourage les femmes à rester à la maison sur la sécurité du revenu... Jusqu'au moment où l'enfant a cinq ans. Un fois que l'enfant commence l'école, on pousse la femme... « Va travailler! » Sauf que de l'autre côté, on ne lui donne rien en échange. »

« Dans le cas des femmes monoparentales qui, pour toutes sortes de raisons souvent fort justifiées, décident de ne pas participer à la main-d'œuvre, je pense qu'elles se causent un énorme préjudice. Il est certain que dans cette population, il y a énormément de femmes qui n'ont pas de qualifications. Il y a d'autres femmes qui se voient monoparentales à des âges où elles ont perdu leur expertise professionnelle. Moi, je pense, et je suis une tenante de celles qui croient que l'autonomie de femmes, leur autonomie économique, leur autonomie de citoyenne, passe par l'accès au marché du travail! Il faudrait que des mesures puissent appuyer ces jeunes femmes afin de les soutenir, pour les convaincre qu'elles ont tout avantage d'abord à se qualifier, puis – peut-être – à rentrer dans des filières d'emplois qui peuvent ne pas être aussi intéressantes qu'elles le souhaiteraient, mais qui les mettent dans un position de sociabilité, qui les mettent dans un position de prise de compétence, d'acquisition de compétences, et qui les mettent aussi dans leurs activités. » ▶

Pourquoi une mère monoparentale comme Marie-Josée ne peut-elle accéder au marché du travail et continuer de vivre avec l'aide du gouvernement?

« J'ai rencontré Marie-Josée dans le cadre de nos ateliers de pré-employabilité. C'est certain que c'était impossible pour elle de retourner sur le marché du travail. Financièrement, ça lui en demandait trop. Il aurait fallu qu'elle ait un emploi rémunéré à 20 \$ ou à 30 \$ de l'heure! Et, c'est certain que lorsqu'une mère monoparentale a un revenu familial de 20 000 dollars et moins, ça va être bien difficile d'arriver. »

Elle arriverait mieux en étant sur la sécurité du revenu?

« Financièrement, oui... La question qui se pose, et c'est celle qui s'est posée à moi, puisque j'étais sur la sécurité du revenu, jusqu'à ce que mon plus jeune commence l'école. Lorsque j'ai commencé à travailler, j'étais au salaire minimum. C'était pas évident au début parce que, oui, financièrement j'étais moins bien nantie que lorsque que j'étais sur la sécurité du revenu... Sauf que les avantages d'avoir un emploi, d'être autonome, de ne pas être redevable à qui que ce soit, pour moi, cela pesait beaucoup plus dans la balance qu'une certaine sécurité financière que je retrouvais sur la sécurité du revenu. »

Qu'est-ce qui pourrait aider les femmes à retourner sur le marché du travail?

« Ce qui pourrait aider plus les femmes monoparentales à retourner sur le marché du travail, c'est l'information. Savoir quels sont les programmes qui sont là pour aider les femmes et les critères... »

Mais, il y en a des programmes?

« Oui, il y en a! Mais la plupart des femmes ne sont pas au courant de ces critères-là, et elles n'auront pas nécessairement cette information lorsqu'elles vont rencontrer un agent. »

« L'information n'est pas transmise aussi d'un niveau de gouvernement à l'autre. Donc, nous on tente de pallier à ça dans le cadre de notre atelier. Mais pour toutes les autres femmes qui veulent retourner sur le marché du travail, si elles veulent le faire par elles-mêmes, souvent elles ne sont pas au courant des programmes qui existent. Donc, il faut la bonification des programmes existants, une meilleure transmission de l'information, puis plus d'incitatifs à retourner sur le marché du travail. »

Question : « Je ne peux dire à une femme de prendre une subvention salariale à 7,50 \$ de l'heure, pour six mois, à contrat à part ça, et lui dire qu'à travers ça, elle va se réaliser! En quoi les programmes existants peuvent-ils comporter des incitatifs? Comment peut-on convaincre les femmes que les programmes existants ont des mesures incitatives? »

– **Suzanne Poirier, psychosociologue et conseillère en emploi au Service d'aide communautaire d'Anjou**

Réponse : « Les femmes qui viennent chez nous, la première chose que je leur dis c'est « pensez bien à votre affaire parce que si vous allez travailler au salaire minimum, vous risquez d'être en moins bonne position que vous êtes présentement sur la sécurité du revenu. Les femmes qui viennent chez nous à l'atelier ont déjà un vouloir, mais en venant aux ateliers, certaines sont pénalisées. Je prends par exemple une femme qui a un enfant de moins de cinq ans. Elle est considérée comme inapte à travailler si elle vient. Donc, elle est coupée d'un certain montant. Au lieu d'avoir une bonification pour leurs efforts, elles vont perdre de l'argent, mais elles continuent... Il y a plusieurs choses comme ça. Elles veulent, mais... On veut inciter les femmes, mais il n'y a rien! »

– **Linda Basque, Centre des femmes de P.A.T.**

Question : « Les femmes monoparentales qui veulent démarrer une entreprise mettent beaucoup d'énergie en démarrage avec un programme existant, mais il n'y pas d'infrastructure pour les aider pour la poursuite de leurs activités. Y-a-t-il des possibilités de créer quelque chose de plus fort et de permanent pour les femmes entrepreneures? »

– **Danielle L'Espérance, Compagnie F**

Réponse : « ...Je dirais que ce soit au niveau des mesures pour retourner sur le marché du travail comme des ateliers de pré-employabilité, des subventions salariales. Souvent, ce sont de bonnes mesures, mais à très court terme. Cela fait que les femmes qui ont ces mesures vont se retrouver en bout de ligne à la case départ. Et, quand tu as mis beaucoup d'énergie, il n'y a rien de pire que de revenir à nouveau au départ! Des mesures à plus long terme, plus soutenues, seraient

demandées. Je crois que cet après-midi sera le moment idéal pour en parler. »

– **Linda Basque, Centre des femmes de P.A.T.**



Question : « Vous parliez qu'il y a plusieurs programmes déjà en place. J'aimerais savoir : quels sont-ils et qu'est-ce qu'ils apportent? »

– **Micheline Sicotte, Association des Retraité(e)s de l'Enseignement du Québec**

Réponse : « Il a des mesures qui sont mises en place pour aider les mères monoparentales dans les premières démarches, comme des ateliers de pré-employabilité, comme des formations qui offrent des compensations financières pour les services de garde, les déplacements et autres. Il y aussi les projets de subventions salariales, le programme APPORT pour les familles à faible revenu qui ont un emploi. Effectivement, cela serait bien d'avoir une liste ou un répertoire éventuellement. »

– **Linda Basque, Centre des femmes de P.A.T.**

Question : « Quand on est une femme isolée qui vit une situation difficile et que l'on ne sait pas où aller, on va souvent au CLSC ou à un agent de la sécurité du revenu. Comment donner l'info et motiver les gens du gouvernement à être plus pro-actifs dans la donnée d'informations? Comment s'y prendre pour informer les gens? »

– **Elsie Mclisse, YMCA**

Réponse : « La proposition est venue d'un agent de faire l'arrimage entre les différents niveaux pour que l'information se transmette! Les agents eux-mêmes sont pas mal frustrés, car ils n'ont pas l'information... Je crois qu'il faut que cela soit fait par en haut... Donc,



c'est au niveau des penseurs et des gens qui mettent les programmes en place de nous écouter, nous qui avons à subir les programmes. »

– **Linda Basque, Centre des femmes de P.A.T.**

Question : « Ce que j'entends aujourd'hui me fait émettre ce commentaire et une question. Dans le communautaire, on parle beaucoup de l'approche globale. Quand on parle des programmes, ils s'adressent de façon parcellaire et à toutes sortes d'aspects, et non de façon globale. La vie n'est pas faite comme les programmes sont faits! Monsieur Camil Bouchard parlait du salaire minimum garanti (Revenu de solidarité). Peut-être que cela pourrait correspondre plus à la vie? Est-ce que le mouvement des femmes appuie le salaire minimum garanti? »

– **Suzanne Bernard, Corporation de développement communautaire de la Pointe**

Réponse 1 : « Pour ce qui est des Centres de femmes, on appuie toutes les démarches pour le salaire minimum garanti. On n'est absolument pas contre le principe. Notre optique est de s'assurer que les besoins des femmes sont pris en considération. Si on a l'air d'hésiter, c'est qu'on veut s'assurer que ces réflexions-là sont considérées. »

– **Linda Basque, Centre des femmes de P.A.T.**

Réponse 2 : « Je dirais qu'on est devant des situations qui sont fort paradoxales sur bien des points de vue. Dans une certaine mesure, on est convaincu de la nécessité d'une action collective. Mais on est dans un climat politique où l'individualisme est de plus en plus prôné. On est convaincu que l'autonomie, la liberté des femmes – parce qu'on est dans une société

salariale – passent par leur participation au marché du travail. C'est assez paradoxal d'entendre qu'il va être désavantageux d'aller travailler. Je ne veux pas dire que la sécurité du revenu donne suffisamment. On sait qu'il y a énormément de lacunes, mais dans une société où l'on reconnaît la qualité et la valeur de la participation des femmes à la main-d'œuvre... Ne serait-ce que pour ne pas faire perdurer le maintien des préjugés sur les femmes monoparentales qui sont supposément sur la sécurité du revenu car elles aiment se faire vivre par l'État! Ce qu'il faut, c'est trouver un meilleur équilibre où la société va collectivement dire que les enfants sont un bien collectif... Même les capitalistes devraient le reconnaître, car lorsque qu'ils n'auront plus de consommateurs, ils vont avoir d'énormes problèmes... Donc, on devrait avoir des mesures de soutien qui devraient encourager les femmes par toutes les facettes à aller sur le marché du travail et les soutenir dans leurs démarches, leurs familles et leurs revenus... »

« ...Ceci dit, je dirais que pour la question du revenu minimum garanti, j'aime mieux l'appeler : revenu de citoyenneté. Le mouvement des femmes a toujours pensé que c'était une solution. Il a toujours été aussi hésitant puisque d'une part, le barème serait insuffisant selon les calculs actuels pour permettre aux citoyens de vivre décemment et, d'autre part, il y a toujours cette inquiétude par rapport à la division sociale des rôles... Alors, oui et non et, dans une certaine mesure, il faudrait une implication collective et une meilleure répartition des ressources pour le revenu minimum garanti... Il est évident que si on prend seulement le budget qui est présentement alloué à la sécurité du revenu, on n'arrivera nulle part... »

– **Francine Descarries, sociologue et chercheuse à l'UQAM**

Mot de bienvenue



Madame Pierrette Vaillant-Pierre
Animatrice de la journée

Mme Vaillant-Pierre a d'abord remercié tous les participant(e)s de s'être déplacé(e)s pour l'événement. Elle a poursuivi en expliquant le déroulement de la journée et elle a invité l'initiatrice de l'événement, Madame Gisèle Pomerleau, à venir faire le discours d'ouverture.

Discours d'ouverture



Points saillants de l'allocution de Madame Gisèle Pomerleau,
Coordonnatrice au Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles

Mme Pomerleau a lancé le colloque en souhaitant que cette tribune offerte à la population du secteur soit un pas de plus vers l'avancement des femmes et des enfants. Elle a fermement insisté sur l'urgence d'intervenir en toute solidarité afin de résoudre la problématique de la pauvreté des femmes et des enfants résidents de la Pointe-de-l'Île. À l'aide de statistiques qui démontrent la situation de pauvreté dans laquelle se trouvent plusieurs mères monoparentales, elle a expliqué dans quel contexte ce projet de colloque s'est créé. « Le plus grand nombre de familles monoparentales à Montréal se retrouvent dans le secteur Pointe-aux-Trembles et les mères monoparentales constituent 90 % de la clientèle du Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles » a souligné Mme Pomerleau. C'est pourquoi elle a invité tous les participant(e)s à s'impliquer activement lors de la période des questions et des ateliers en mentionnant l'importance de la présence de chacun(e) ainsi que l'importance de tisser des liens de solidarité entre les différents intervenant(e)s du secteur.

Pour conclure, Mme Pomerleau a remercié les partenaires financiers et les proches collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de ce rassemblement et, elle a invité la présidente d'honneur de l'événement, Mme Nicole Léger, députée de Pointe-aux-Trembles, à faire son allocution.

Points saillants de l’allocution de madame Nicole Léger,
députée de Pointe-aux-Trembles et présidente d’honneur du colloque



Madame Léger, à titre de ministre déléguée au Fonds de lutte contre la pauvreté pour l’ancien gouvernement en place (Parti Québécois 1996-2002), a orchestré l’élaboration du projet de loi 112 qui a pour but de réduire la pauvreté de 50 %, d’ici 10 ans. Ce projet de loi a été déposé en décembre 2002. Depuis l’arrivée au pouvoir du parti libéral en avril 2003, Mme Léger a reçu du chef de l’opposition en place, M. Bernard Landry, le titre de porte-parole de l’opposition officielle en matière de services sociaux et aussi celui de whip adjointe.

Mme Léger a débuté sa présentation en expliquant pourquoi elle a accepté la présidence d’honneur. Les principales raisons soulevées étaient autant professionnelles que personnelles. Madame Léger a d’ailleurs profité de l’occasion pour nous faire part de son expérience personnelle à titre de mère monoparentale. « ...Et je me suis retrouvée à faire tous les dédales que plusieurs d’entre vous ont sûrement faits; ceux d’un week-end sur deux, ceux de la garde partagée et ceux de la garde complète » mentionne-t-elle.

Elle a poursuivi en remerciant les citoyennes et citoyens de Pointe-aux-Trembles d’avoir renouvelé leur confiance en elle. « Au niveau professionnel, comme députée de Pointe-aux-Trembles, c’est important pour moi la suite des choses et comment on va évoluer aujourd’hui par rapport à la monoparentalité – parce que c’est plus qu’un sujet, c’est une question de vie! » souligne-t-elle. De plus, elle mentionne qu’il faut avoir certaines réserves face à l’interprétation de certaines statistiques qui doivent être plutôt analysées en tenant compte de plusieurs facteurs.

Pour ce qui est de ce qu’elle considère important pour les mères monoparentales, elle soulève deux éléments, soit l’éducation et la conciliation famille-travail. « Plus on a de l’éducation, plus on peut se permettre d’aller loin. Il y a plusieurs études qui le démontrent, l’éducation, c’est la liberté des femmes!» Pour ce qui est de la conciliation famille-travail, elle a soutenu qu’il faut se donner les outils pour aider la femme à s’en sortir dans les moments où c’est un peu plus difficile et même dans le quotidien. « Évidemment, si une société ne se donne pas ces outils-là, c’est sûr qu’on a des brisures et qu’on a des ratés quelque part dans l’ensemble de notre société. »

Elle termine son allocution en rappelant que M. Bernard Landry, le chef de l’opposition officielle, lui a donné le mandat des services sociaux et qu’elle tentera d’agir pour la suite des choses. Enfin, elle s’attend à ce que Mme Pomerleau lui fasse suivre toutes les pistes d’action proposées au fil de la journée. Elle termine son allocution en souhaitant un bon colloque à tous et à toutes.



M. Gilles Landry,
DRHC

Allocution de M. Gilles Landry, directeur de la prestation de services en investissements des ressources humaines Développement Ressources Humaines Canada (DRHC)

M. Landry a mentionné qu'il était très heureux de contribuer au financement de cette journée et que la monoparentalité devient une des priorités pour Développement Ressources Humaines Canada. Il a également souhaité une belle réflexion à tous et toutes et il a remercié le Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles de les avoir invités.

Allocution de Mme Anita Miner, agente de développement des collectivités Développement Ressources Humaines Canada (DRHC)

Mme Miner a complété le discours de M. Landry en ajoutant que la parole est aux participant(e)s en cette journée de colloque et que Développement Ressources Humaines Canada, tout comme le Fonds de lutte contre la pauvreté et les autres partenaires, sont très heureux que « finalement » ce soit la population qui donne les mandats pour les pistes d'action. Elle a aussi souhaité un bon colloque à tous et toutes.

Visionnement de la vidéo « LES MONOS »

La première projection de la matinée fut la vidéo d'information et de sensibilisation intitulée « Les Monos ». Ce film « choc » qui traite de la réalité et des mythes de la famille monoparentale québécoise a servi de « brise-glace » à la journée. De plus, il a donné des informations et des statistiques pertinentes sur les thèmes qui ont été abordés plus tard par les panélistes et les participant(e)s.



Francine Beaudry et Marie-José Forget

Vous trouverez de plus amples renseignements sur cette vidéo à l'annexe A.

Projection des capsules vidéo-entrevues

Au fil de la matinée, quatre (4) capsules vidéo-entrevues ont été présentées abordant une thématique ciblée avec un(e) panéliste invité(e). À la suite de chaque capsule vidéo-entrevue, une période de questions suivait.

Les capsules vidéo-entrevues regroupent un ensemble d'extraits soutirés des entrevues réalisées en décembre 2002 auprès de M. Bouchard, Mme Descarries, Mme Marie-Josée Martino et Mme Linda Basque dans le cadre du tournage de la vidéo de sensibilisation et d'information intitulée « LES MONOS ».

Pour obtenir le verbatim complet des capsules vidéo-entrevues suivantes, veuillez consulter les premières pages de ce document.

Panel 1 La pauvreté des femmes et des enfants
Panéliste : CAMIL BOUCHARD
Chercheur et professeur au département de psychologie à l'UQÀM
Député de Vachon (Parti Québécois)

Période de questions 1

Panel 2 La femmes et la famille
Panéliste : FRANCINE DESCARRIES
Chercheuse et professeure au département de sociologie à l'UQÀM

Période de questions 2

Panel 3 La femme et les droits familiaux
Panéliste : MARIE-JOSÉE MARTINO
Avocate spécialisée en droit des familles

Période de questions 3

Panel 4 La femme et l'accès au travail
Panéliste : LINDA BASQUE
Intervenante et adjointe-coordonnatrice au Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles

Période de questions 4

Ateliers et thèmes abordés

Au début de l'après-midi, les participant(e)s se sont regroupés en atelier. Des sous-groupes composés de dix (10) à quinze (15) personnes ont été formés. Un cahier des participant(e)s, comprenant les thèmes et les questions dans les plénières, a été remis à chaque personne.

Voici les thèmes généraux qui ont été abordés lors des ateliers :

1. La pauvreté des femmes et des enfants
2. La mutation des familles et du mouvement féministe
3. Les impacts sociaux, économiques, juridiques et politiques

Pistes d'action proposées lors des ateliers

En fin d'après-midi, suite aux ateliers, Mme Linda Basque est venue présenter quelques pistes d'action soulevées au cours de la journée. Toutefois, le temps étant limité, elle n'a pu présenter que quelques pistes préliminaires. Cependant, elle a mentionné que « suite à une compilation plus approfondie, nous serons en mesure de dégager les pistes d'action principales qui seront soumises à un plus haut niveau. »



Liste des pistes d'action recueillies lors des ateliers

Thème 1 : La pauvreté des femmes et des enfants Bloc 1 – L'autonomie financière

De par leur situation, les femmes monoparentales sont-elles encouragées à être automatiquement dépendantes de l'État ? Devrait-on reconnaître et rémunérer le travail à la maison ? Peut-on améliorer l'accès à la formation et le retour au travail ? Est-ce que le travail et la famille sont réconciliables chez les familles monoparentales ?

- > Créer des liens afin de favoriser la concertation entre les divers intervenant(e)s. Avoir une plus grande transmission de l'information sur les programmes existants et les adapter en fonction de la personnalité de chacun.
- > Créer plus d'incitatifs à retourner sur le marché du travail pour les prestataires de la sécurité du revenu ainsi que plus de flexibilité concernant la réduction des prestations. Par exemple, que les familles conservent leurs avantages tels que l'assurance-médicaments et une partie de leurs allocations pendant la période transitoire ou jusqu'à l'obtention d'un emploi rentable.
- > Faciliter l'accès aux garderies à temps partiel et offrir des garderies en milieu de travail.
- > Offrir un salaire minimum garanti ou un revenu de solidarité pour une période donnée.
- > Offrir plus de support aux femmes et aux enfants en situation de rupture au niveau juridique et psychologique. Veiller à ce qu'ils aient une vie décente pendant toute cette période transitoire (2 à 3 ans).
- > Créer des programmes pour aider les familles monoparentales à la maison (tâches ménagères, devoirs des enfants, services de garde ponctuels).
- > Encourager le retour aux études et bonifier les programmes de prêts et bourses d'études pour les mères monoparentales.
- > Alléger l'impôt payé sur le salaire minimum.

Bloc 2 – Prévention et sensibilisation

Comment informer et prévenir la maternité précoce et ses conséquences chez les 15 à 19 ans ? Comment informer et sensibiliser les hommes sur leurs responsabilités en tant que pères ? Qui remplace les aidants naturels auprès des familles ?

- > Recruter plus d'intervenant(e)s dans les maisons de jeunes pour qu'ils donnent des ateliers sur la responsabilité parentale.
- > Offrir des cours sur l'estime de soi et des ateliers d'éducation sexuelle aux garçons sur l'implication des pères et la responsabilisation. « Sensibiliser les hommes à être de bons pères ». Donner des exemples par différents médias (télévision, bande dessinée, etc.).

- > Donner des ateliers d'éducation sexuelle et des ateliers relations hommes-femmes aux enfants dès l'école primaire (sensibilisation à la maternité précoce. Par exemple : les poupées de farine).
- > Organiser une campagne de sensibilisation aux parents pour l'éducation de leurs jeunes et en évaluer l'impact.
- > Offrir un meilleur accès à la contraception dans les écoles.
- > Offrir des ateliers aux parents sur la responsabilité parentale, sur les relations hommes-femmes et sur comment mieux vivre une rupture.
- > Créer une infrastructure qui permette d'offrir des services de garde 24 heures sur 24.
- > Voir à obtenir du financement pour des camps d'été et des voyages de fin de semaine pour les familles démunies.
- > Offrir un support psychologique et social aux enfants et aux adolescent(e)s pendant leur temps d'adaptation à la rupture.

Bloc 3 – Loi sur l'élimination de la pauvreté

Comment la loi sur l'élimination de la pauvreté sera-t-elle appliquée? Quel sera l'impact de cette loi sur la famille monoparentale? Ses enjeux? Ses défis?

- > Faire des pressions auprès du gouvernement pour qu'il agisse rapidement et assure un suivi sur l'application concrète de la loi 112, incluant le revenu minimum garanti. Si nécessaire, gestes collectifs et mobilisations.
- > Trouver un mode efficace de transmission de l'information afin d'informer les femmes des services offerts par les différents organismes du secteur.
- > Que les personnes pauvres soient consultées par les décideurs et ceux qui mettent les programmes en place.
- > Améliorer les avantages sociaux pour les familles : ramener l'universalité des allocations familiales, congés de maternité et parental payés à 75 % du salaire et non 57 %, remettre le bébé bonus, accorder un congé de maternité aux travailleuses autonomes et autres.
- > Améliorer l'accès au logement pour les familles. Prévoir des sanctions qui permettraient d'enrayer la discrimination envers les familles monoparentales et qui favoriseraient l'augmentation du nombre de logements sociaux.

Thème 2 : La mutation des familles et du mouvement féministe

Bloc 1 – État de la situation : mythes, réalités et paradoxes

Est-ce que la société valorise encore la famille nucléaire? Est-ce que la société est adaptée aux réalités des nouvelles familles? Est-ce que la société perçoit la famille monoparentale comme un fléau?

- > Créer un programme d'éducation continue à l'intention des professionnels développant les thèmes suivants : nouvelles réalités familiales, rapports enfants-parents, le féminisme, avantages de la garde partagée, maternité consentie, moyens de sensibilisation (conférences, séminaires, émissions de télévision conçues pour les professionnels, les familles et les enfants).
- > Mettre sur pied une campagne de sensibilisation aux nouvelles réalités familiales.
- > Créer davantage de documentation écrite représentant les différents types de famille.
- > Obtenir des horaires plus souples pour les parents (garderies, CLSC et écoles).

Bloc 2 – Les impacts de la monoparentalité sur les enfants

Est-ce que les enfants issus de familles monoparentales se sentent différents des autres? Y a-t-il un lien entre la famille monoparentale, le décrochage scolaire et la délinquance chez les jeunes? Quels sont les impacts de double rôle du parent sur la santé physique et mentale des femmes et des enfants?

- > Présenter des ateliers aux jeunes dans les écoles qui démontrent et valorisent les différents modèles de famille, favorisant l'abolition des préjugés sur les enfants issus de ces différentes familles.
- > Rendre les services de professionnels (orthopédagogues, psychologues, éducateurs, etc.) accessibles aux familles monoparentales pendant la période transitoire d'une séparation.
- > Exiger la gratuité scolaire réelle aux niveaux primaire et secondaire.
- > Offrir un soutien global aux familles monoparentales plutôt qu'un soutien sous forme de plusieurs petits programmes.

Bloc 3 – Causes et préventions

Quels sont les différents types et les causes de la monoparentalité? Quels sont les impacts, selon les différentes situations des familles monoparentales? Est-ce que la monoparentalité est une situation permanente ou transitoire? Est-ce que la monoparentalité est une nouvelle forme de féminisme?

- > Sensibiliser la société à la nouvelle réalité des familles : dissocier le couple des familles.
- > Offrir un soutien aux jeunes pendant la période transitoire suivant la rupture.
- > Redéfinir la famille aux niveaux juridique, fiscal et sociale.
- > Améliorer les conditions de vie des femmes en exigeant l'équité salariale et l'augmentation du salaire minimum.

THÈME 3 : Les impacts sociaux, économiques, juridiques et politiques

Bloc 1 – Les programmes

Est-ce que les programmes existants sont adaptés aux familles monoparentales? Comment sensibiliser et partager l'information sur les ressources et les programmes existants? Comment faire la concertation et l'arrimage entre les divers acteurs sociaux?

- > Obtenir que le gouvernement finance un projet qui fera l'inventaire de tous les programmes existants pour les familles monoparentales, pour tous les paliers gouvernementaux ainsi qu'au niveau communautaire. Qu'il identifie les carences de ces programmes et envoie les recommandations aux gens concernés. Par la suite, qu'il coordonne l'élaboration et la réalisation d'un répertoire de programmes et services ainsi qu'un site Web mis à jour de façon régulière.
- > Mettre sur pied un système de communication qui favorise les échanges d'information entre les divers organismes, les intervenant(e)s communautaires et sociaux du milieu.
- > Adapter les programmes gouvernementaux actuels de réinsertion au travail à la réalité des mères monoparentales. Voir à ce que le soutien soit plus global, plutôt qu'une mesure très ciblée et ponctuelle. Consulter davantage les femmes monoparentales pour connaître leurs besoins réels et valider les programmes actuels. Faire suivre les recommandations aux personnes concernées.
- > Améliorer les programmes gouvernementaux pour que la femme qui intègre progressivement le marché du travail ne soit pas pénalisée financièrement (coupeure de programmes d'aide, diminution des allocations familiales, etc.). Créer plutôt des incitatifs à retourner sur le marché du travail en lui accordant une partie de ses allocations jusqu'à l'obtention d'un revenu rentable.
- > Aider et inciter les mères monoparentales travailleuses à demeurer sur le marché du travail en rendant les allocations familiales universelles. Par exemple, qu'elles ne soient pas coupées dans leurs allocations familiales, lorsqu'elles ont une augmentation de salaire ou un héritage, du montant équivalent à celui reçu et parfois plus dans certaines circonstances.
- > Favoriser la communication entre les différents gestionnaires des programmes et les agents qui desservent la clientèle. Encourager la communication entre les agents et les usagers. Donner plus d'informations claires et précises sur les programmes existants et référer les usagers aux bons endroits. Fournir une description plus détaillée des programmes lors de la remise des formulaires.
- > Favoriser davantage les services plus « pointus », répondant aux besoins primaires (accès au logement, aliments) et permettre l'accès à la formation.
- > Remettre sur pied le programme retour aux études post-secondaire pour les mères monoparentales ou un programme équivalent.
- > Réviser le programme de garderie à 5 \$ afin de s'assurer que les personnes plus démunies ne soient pas défavorisées.
- > Organiser un sommet sur la monoparentalité au Québec.

Bloc 2 – Accès au milieu du travail

Quel est le rôle des syndicats et des employeurs face à la famille monoparentale? Ces derniers répondent-ils vraiment aux besoins des familles monoparentales? La réforme de la loi sur les normes du travail reflète-t-elle la réalité des familles monoparentales?

- > Prévoir des articles dans les conventions collectives qui favorisent l'accès au travail pour les familles (congés de maladie des enfants, horaire de travail plus flexible et autres).

- > S'inspirer des programmes sociaux des autres pays comme la Suède, la Norvège et la France, qui ont enregistré une forte baisse de leur taux de pauvreté chez les enfants, afin de bonifier nos propres programmes.
- > Que les entreprises, les gouvernements et les syndicats favorisent davantage des mesures d'encouragement pour le parent monoparental et le retour au travail comme, par exemple, créer plus de garderies en milieu de travail et rendre les horaires plus flexibles.
- > Organiser un débat en profondeur sur la famille, tel qu'un Sommet de la Famille, à l'échelle provinciale.
- > Sensibiliser la population aux dangers de la mondialisation.
- > Sensibiliser les employeurs pour qu'ils établissent des politiques d'emploi équitables pour les monoparentales.

Bloc 3 – Aspects juridiques

Quels sont les avantages et les inconvénients de l'union civile et des conjoints de fait? Est-ce que la famille monoparentale est reconnue par la société aux niveaux juridique, fiscal et social? Quels sont les impacts des différents types de garde chez l'enfant?

- > Créer des outils de communication qui informent et sensibilisent aux nouvelles redéfinitions de la famille aux niveaux juridique, fiscal et social.
- > Donner des ateliers en milieu scolaire sur les nouvelles réalités familiales et la responsabilité parentale dès le 2^{ème} cycle au secondaire.
- > Créer des émissions de télévision et de radio qui sensibilisent aux nouvelles réalités familiales.
- > Donner des ateliers aux femmes dans lesquels les lois sont expliquées aux femmes afin de favoriser leur autonomie dans l'application de leurs droits en cas de rupture.
- > Créer des outils de communication qui favorisent et sensibilisent les femmes à signer des ententes entérinées légalement afin de prévenir les problèmes en cas de rupture, particulièrement chez les conjoints de fait.

Mot de la fin

Madame Gisèle Pomerleau
 Coordinatrice au Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles

Madame Pomerleau a clos l'événement en mentionnant que le Centre des Femmes de Pointe-aux-Trembles ainsi que les partenaires de ce rassemblement comptent assurer une suite au colloque et qu'un rapport complet avec toutes les pistes d'actions proposées sera rédigé et acheminé à nos élu(e)s et autres personnes concernées dans les prochains mois. Elle a ensuite remercié tous les acteurs qui ont travaillé à la réalisation de cette journée de colloque.

Partenaires :



Les partenaires financiers :

De gauche à droite: Chantale Michaud (Fonds de lutte à la pauvreté par la réinsertion au travail), Michel Lalande (Centre local d'emploi-Fonds de lutte), Maurice Vanier (Société Ressources-Loisirs de P.A.T et le Centre Roussin), Gisèle Pomerleau (Centre des femmes de P.A.T.), Anita Miner (Développement Ressources Humaines Canada), ainsi que Mario Potvin, (Centre multimédia de la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles)

Centre multimédia de la Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles

Merci à M. Mario Potvin pour sa collaboration au film et au colloque, au niveau des services techniques ainsi que pour son apport pour le lancement du film.

Développement Ressources Humaines Canada

Merci à M. Gilles Landry et Mme Anita Miner pour leur implication dans l'organisation.

Fonds de lutte à la pauvreté pour la réinsertion au travail

Merci à Chantale Michaud qui a cru au projet depuis ses débuts et à Michel Lalande, directeur du Centre Local d'Emploi et ancien président du Comité Fonds de Lutte de notre secteur.

Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles

Merci à M. Maurice Vanier pour sa complicité au niveau des contenus et pour son implication générale.

Membres du comité organisateur du colloque :

Linda Basque, adjointe à la coordination/intervenante au Centre des femmes de P.A.T

Ginette Bérubé, Gintonik , coordination du colloque

Mireille Hébert, recherchiste, scénariste et réalisatrice de la vidéo « LES MONOS»

Suzanne Lemay, Lemay Communications, adjointe à la coordination du colloque

Gisèle Pomerleau, coordonnatrice du Centre des femmes de P.A.T.

Mario Potvin, directeur au Centre multimédia de la maison de la culture de P.A.T

Maurice Vanier, directeur général à la Société Ressources Loisirs de P.A.T

Mme Nicole Léger, députée de Pointe-aux-Trembles qui a accepté de participer à cette journée à titre de présidente d'honneur.

Panélistes :

Linda Basque, adjointe à la coordination et intervenante, Centre des femmes de P.A.T.
Camil Bouchard, professeur et chercheur au département de psychologie, UQÀM
Francine Descarries, professeure et chercheuse au département de sociologie, UQÀM
Marie-José Martino, avocate spécialisée en droit des familles

Les artisans de la production :

De gauche à droite: François O'hara (mixage sonore), Hélène Poirier et Daniel Desrosiers (caméras), Marie-Josée Forget (comédienne), Sylvain Rioux (son et montage), Francine Beaudry (comédienne), Gisèle Pomerleau (productrice) Mireille Hébert (recherche et réalisation), Mario Potvin, (directeur de production) et Ginette Langlois (coscénariste-absente pour la photo)



Animatrice du colloque :

Pierrette Vaillant-Pierre.

L'équipe de production qui a réalisé « LES MONOS »

Et les capsules vidéo-entrevues

Francine Beaudry et Marie-Josée Forget, comédiennes
Mireille Hébert, chercheuse, coscénariste et réalisatrice
Ginette Langlois, coscénariste
Et tous les artisans qui ont participé à cette production

Autres collaborateurs :

AREQ, Association des Retraités de l'Enseignement du Québec
AFEAS Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale de P.A.T. et Montréal-Est
La Compagnie F
Le Groupe sans limite
Service d'aide communautaire d'Anjou
Merci à toute l'équipe du Centre des femmes de P.A.T., ainsi qu'à nos bénévoles.

Comité des contenus de la journée du colloque :

Linda Basque, Mireille Hébert, Gisèle Pomerleau, Henriette Thibault et Maurice Vanier.



**Centre des femmes
de Pointe-aux-Trembles**

Personnes ressources :

Gisèle Pomerleau
Coordonnatrice

Linda Basque
Adjointe à la coordination/intervenante

Téléphone : (514) 645-6068
Télécopieur : (514) 645-3009
cdfpat@hotmail.com

La conception de ce document a été coordonnée par :
Mireille Hébert, agente de communication au Centre des
femmes de P.A.T.

**En collaboration avec le comité des contenus des actes du
colloque :**

Linda Basque, Nicole Bourgoïn, Johanne Dumas, Madeleine
Gascon, Gisèle Pomerleau et Maurice Vanier .

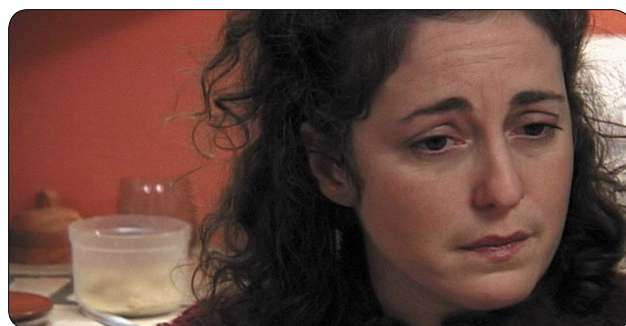
Révision des textes : Johanne Dumas

Infographie : Jean-Carl Ladouceur

Fiche technique - Vidéo « LES MONOS »

Réalisation et production

Recherchiste, coscénariste et réalisatrice : Mireille Hébert
Coscénariste : Ginette Langlois
Comédiennes : Francine Beaudry et Marie-Josée Forget
Durée : 26:30 minutes
Producteur : Le Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles
Année : 2002



Synopsis

Victoire est une mère monoparentale de 31 ans qui a deux enfants. Après un long moment d'absence, elle décide de retourner sur le marché du travail. Elle entreprend activement une recherche d'emploi. Journaliste de formation, elle effectue parallèlement des recherches approfondies sur les problématiques des familles monoparentales dans le but d'en faire un projet de reportage. Un soir, elle reçoit sa mère, Estelle, avec qui elle a une belle complicité. À travers leurs dialogues autour d'un bon repas, on découvre tout l'univers des mères monoparentales. Celui de Victoire, mais aussi celui de plusieurs autres femmes qui sont confrontées quotidiennement à plusieurs problématiques liées à la monoparentalité, comme plusieurs familles qui ont connu de nombreuses transformations au fil des générations.

Objectifs et thèmes abordés

La vidéo « Les Monos » comporte deux (2) objectifs principaux : informer sur la réalité des monoparentales et abolir les préjugés envers ces femmes. Plusieurs thématiques y sont abordées telles que la mutation des familles, les préjugés envers les familles monoparentales, le manque de soutien et d'argent pour les familles, la sexualité et la maternité précoce chez les adolescent(e)s, l'individualisme et le matérialisme de notre société, la baisse du taux de natalité au Québec, la précarité de l'emploi, la peur des femmes face au pouvoir et l'argent et l'importance de la solidarité pour l'avancement d'une cause sociale.

N.B. La vidéo « LES MONOS » en format VHS est disponible sur demande en contactant le Centre des femmes de P.A.T.

- > Au Québec, il y a plus de 335 000 familles monoparentales, avec plus de 500 000 enfants, soit une famille sur quatre.
(Statistique Canada, 2002)
- > 60 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de la pauvreté. Chez les mères monoparentales de moins de 25 ans, l'indice de pauvreté est de 97 %.
(Ministère de la Sécurité du Revenu, 1996)
- > Au Canada, 82 % des mères seules, dépourvues d'un diplôme d'études secondaires, vivent sous le seuil de la pauvreté.
(Conseil national du Bien être social, 2002)
- > Le taux de pauvreté chez les enfants est de 20 % et 61 % des personnes travaillant au salaire minimum sont des femmes.
(Statistique Canada, 2002 et le Conseil national du bien être social, 2002)
- > Garde des enfants au Canada en cas de rupture en 2002
(comprend les séparations et divorces)

Mères	83,2 %
Pères	8,4 %
Partagée	8,4 %

(Ministère de la Justice du Canada, 2000)
- > Au Québec, 30 % des couples vivent en union libre.
(Statistique Canada, 2002)
- > Au Québec, 88 % des femmes âgées de 15 à 19 ans vivant en couple le font en union libre. En cas de rupture avec leurs conjoints, 98 % de ces jeunes femmes assument la direction de la famille monoparentale.
(Institut de la statistique du Québec, 1996)
- > Au Québec 48 % des mariages se terminent par un divorce et la durée moyenne d'un couple est de sept ans. 56 % des enfants naissent hors mariage.
(Statistique Canada, 2002 et l'Institut de la statistique du Québec, 2002)